

Stage FSU 95 : Les nouvelles « réformes » de l'école et le travail en questions

Jeudi 8 mars de 9h00 à 16h00

Dans le contexte actuel de crise économique, l'éducation doit être pensée comme un investissement, une nécessité pour la constitution d'une société plus solidaire, plus juste, plus égalitaire. Investir dans l'école doit être une chance pour la nation. Or, aujourd'hui, l'éducation est présentée comme une charge dont on doit trouver par quels moyens il est possible d'en réduire les coûts. Christian Laval, le matin, nous présentera son nouveau livre « La Nouvelle Ecole Capitaliste » en liant les réformes aux évolutions économiques et sociales, encadrées par les contraintes imposées de la mondialisation et des politiques néolibérales. Gérard Grosse, l'après-midi, envisagera quant à lui les conséquences directes de ces réformes pour les personnels de l'éducation et les transformations du rapport au travail.

Les nouvelles réformes de l'école : 9h-12h Le travail en questions : 13h00-16h00

Christian LAVAL : « Les « réformes » de l'école et de l'université ne sont pas faites pour démocratiser l'enseignement mais pour imposer un nouveau modèle d'institution que nous appelons la nouvelle école capitaliste. Cette nouvelle école a pour originalité son incorporation complète au système économique tel qu'il est, et, parallèlement, l'importation en son sein des techniques et principes propres au secteur privé de l'économie. Conçue comme une entreprise vouée à la production de « capital humain », elle doit être gérée comme une entreprise privée déployant son activité sur un marché concurrentiel. Les politiques actuellement menées dans l'enseignement visent à construire cette concurrence et à façonner les établissements selon des normes managériales. Cette mutation atteint désormais le cœur même du métier. Ce cœur c'est l'enseignement lui-même. La nouvelle école capitaliste n'entend plus transmettre des « connaissances » mais doter la future main d'œuvre de compétences opérationnelles. Concevoir et transformer les systèmes d'enseignement comme des entreprises exclusivement dédiées à la production du capital humain signifie que la norme générale à laquelle tout dans l'école doit se subordonner est celle de l'employabilité. Cette nouvelle norme remplace l'idéal de l'émancipation héritée des Lumières. »

Gérard GROSSE : « La reconfiguration de l'école qui se poursuit en dépit des résistances vise à en réduire le coût et à faire sauter le « verrou » des statuts du personnel. Elle vise aussi à « soumettre » le travail. Densification du travail, diversification des tâches, multiplication des injonctions, déstabilisation des personnels par la mise en concurrence (pour obtenir des heures dédoublées, le financement d'un projet, la « bonne note » du chef d'établissement, etc.), cette reconfiguration affecte le travail des enseignants. Il leur est enjoint « d'en-haut » à la fois de faire du chiffre, d'innover, de faire de l'aide individualisée, dans un contexte de réduction des postes et d'alourdissement des effectifs. L'empêchement où ils se trouvent placés de faire un « bon travail », ou même simplement de discuter des critères d'un « bon travail » génère désarroi, mal-être, souffrance. Nombreux sont ceux qui souhaitent changer de métier. Nombreux aussi ceux qui tâchent, notamment par l'action syndicale, « reprendre la main ».

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (à reproduire à la main et à envoyer par la voie hiérarchique habituelle)

Nom Prénom Grade Fonction Affectation A Monsieur le Recteur, Monsieur l'inspecteur d'académie, Monsieur l'inspecteur (1)

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 08 mars 2012 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Cergy. Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009). A.....Le.....

La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance. (2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'Etat"

Prévenez la FSU Val d'Oise de votre inscription en renvoyant le talon ci-dessous à la FSU, 26 rue Francis Combe 95014 Cergy, soit par courriel ou mail : fsu95@fsu.fr

NOM.....Prénom.....

Tél.....Profession.....

Poste.....Ville.....Syndiqué-e Oui/Non

